



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 43538

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les revendications des exploitants de vidéo-clubs, concernant le taux de TVA applicable à la location de cassettes vidéo. La TVA sur la location de cassettes vidéo est fixée à 20,6 %, alors que tous les autres produits culturels, en particulier le cinéma et les livres, bénéficient du taux réduit de 5,5 %. Cette différence de traitement est d'autant plus étonnante que les films à la carte, diffusés par les chaînes de télévision par satellite, moyennant un paiement effectué par le téléspectateur abonné qui le souhaite, sont soumis aux taux de TVA de 5,5 %. S'agissant des mêmes films que ceux que les vidéo-clubs proposent à la location, il serait légitime que les exploitants de vidéo-clubs bénéficient du même taux réduit. La baisse du taux de TVA sur la location de cassettes, serait d'autant plus justifiée que les vidéo-clubs jouent un rôle économique important, qu'ils représentent de nombreux emplois, et qu'un potentiel de création d'emplois supplémentaires pourrait être développé si leur activité était stimulée par une baisse des tarifs. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en vue de mettre fin à cette injustice fiscale et de baisser à 5,5 % le taux de TVA applicable à ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

L'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée à la location de cassettes vidéo serait contraire aux engagements communautaires de la France. En effet, la directive 92/77 du 19 octobre 1992, relative au rapprochement des taux de TVA dans la Communauté, n'a pas retenu, contrairement aux services de télédiffusion, les vidéogrammes dans la liste des biens et services auxquels les Etats membres peuvent appliquer un taux réduit de TVA. La mesure proposée n'est dès lors pas envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43538

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1717

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4523